



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 3 0 / 1 1 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 1 4 / 1 2 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-582

1 Intitulé du projet

Extension de l'ensemble commercial DESTRELAND dans le cadre de l'augmentation de la surface de vente du magasin à l enseigne DECATHLON et de la création d'une aire de sport

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Centre commercial Destreland

Raison sociale

S.A.S DESTRELLAN

N° SIRET

3 8 2 3 7 4 9 4 0 0 2 3

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

LEFLAIVE

Prénom(s)

THIBAUT

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39°)a)	Surface plancher de l'ensemble du centre commercial : 68 522 m ² . Surface de l'extension : 13 380 m ²
41°)a)	Etat actuel : 1776 places. Démolition de 423 places imperméables. Création de 213 places perméables.
44°) d)	Création d'un espace sportif extérieur de 2 384 m ²

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porté par le Groupe Bernard Hayot s'implante sur le centre commercial Destreland existant sur une surface de 13 380 m².

Le projet prévoit :

En RDC et mezzanine : l'extension de la surface de vente de Décathlon (2 114 m²), la création d'une réserve de stockage type AUTOSTORE (534 m²), la démolition d'un local de stockage de 80 m² et du local vestiaires / sanitaires du service sécurité de la galerie situé en mezzanine au dessus de ce local (80 m²), la reconstruction de ces deux locaux en RDC et mezzanine (68 m²), le réaménagement de la zone de locaux sociaux de Décathlon en RDC (avec agrandissement sur la zone de réserve existante et sur une issue de secours non obligatoire) (97 m²), le réaménagement et l'agrandissement de la zone de bureaux de Décathlon en mezzanine (85 m²)

A l'étage : la création d'une salle de sport (Fitness) (1 859 m²), la création d'un local vestiaires / sanitaires du service entretien de la galerie situé au dessus de celui du service de sécurité

En extérieur : la démolition d'une partie du parking silo (423 places imperméables), la création d'une aire sportive et de jeux pour enfants (2 384 m²), la création de 213 places perméables (système O2D, remplissage engazonné et pavé) dont : 3 places pour les véhicules PMR dont 1 équipée pour recharge électrique, 12 places pour véhicules électriques, 44 places pré-équipées pour la recharge électrique, 2 stationnements pour 42 vélos et motos.

Le projet nécessite la démolition d'une partie du parking silo existant représentant 423 places de stationnement.

4.2 Objectifs du projet

L'agrandissement projeté répond à une demande de l'enseigne Décathlon qui entend s'adapter aux besoins des Guadeloupéens en favorisant la pratique de nouveaux sports et en leur mettant à disposition des offres étendues d'articles de sport tels que le vélo.

L'objectif du projet est également de promouvoir la pratique du sport avec la création d'une salle de fitness en intérieur et d'une zone de sport en extérieur. La zone de pratique du sport en extérieur est à destination des adultes et enfants et à vocation sociale donc ouverte gratuitement au public. Elle comprendra : un terrain multisports, un terrain de beach-volley, une piste de Pumptrack et des jeux pour enfants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus selon le phasage suivant :

- Première phase : dévoiement des réseaux. Les opérations de basculement et de coupures interviendront en dehors des heures d'ouverture du centre commercial. Durée : 2 mois
- Deuxième phase : démolition du parking silo et des voies attenantes. Durée : 4 mois :
 - 1ère étape : démolition des places du parking silo situées en façade route nationale, en dehors des heures d'ouverture du centre commercial pour maintenir l'accès par la voie longeant la nationale : Sciage du parking pour réduire les nuisances sonores et l'émanation de poussières, étalement et démolition en utilisant le BRH.
 - 2ème étape : démolition du bâti restant du parking : mise en place d'une clôture de chantier sur toute la hauteur du parking pour la suite des travaux. Sciage en amont de l'utilisation du BRH pour réduire les nuisances sonores.
- Troisième phase : travaux de construction du bâtiment, des VRD et aménagement de l'aire sportive : 12 mois

La durée totale du chantier est prévue sur 18 mois.

Les installations de chantier seront mise en place sur l'actuelle surface imperméabilisée de vente de véhicules d'occasion et un accès dédié sera créé depuis la rue du Commerce.

Les déblais de démolition seront gérés sur site : stockage et concassage au fur et à mesure, sur l'espace vert existant. Il a été estimé environ 1 500 m³ de déblais de démolition.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Après l'achèvement du projet, la galerie DESTELAND disposera de 2 nouveaux espaces. Un espace extérieur réservé aux activités sportives et de loisirs, accessible gratuitement toute l'année pour le public. L'objectif est de fournir un espace de loisirs de qualité aux clients de la galerie, aux Guadeloupéens et aux habitants de Baie-Mahault. Cet espace non surveillé sera mis à disposition du public, chacun étant responsable de son utilisation. L'exploitant du magasin DECATHLON assurera l'entretien de l'aire de sport qu'il confiera à des prestataires professionnels et s'assurera chaque année du respect des réglementations en vigueur grâce à des audits de bureau de contrôle. Une salle de sport intérieure sera également disponible, située au 1er étage de l'extension, accessible depuis l'intérieur de la galerie et depuis l'extérieur, y compris en dehors des heures d'ouverture de DESTRELAND. Cela permettra à la salle de sport d'être ouverte tous les jours sur une plage horaire étendue. Cette salle sera équipée de matériels de qualité pour permettre aux clients de faire de l'exercice dans un environnement confortable. Les équipements proposés seront adaptés à tous les niveaux de compétences. Les utilisateurs de la salle de sport intérieure devront s'inscrire et payer des frais d'adhésion pour pouvoir en profiter. Cette adhésion donnera également accès à des cours de fitness dispensés par des professionnels. Ces deux nouveaux espaces permettront à la galerie DESTRELAND de devenir un lieu de référence pour les activités sportives et de loisirs de qualité. Le magasin DECATHLON verra sa surface de vente agrandie de 2860m² à 4974m². Cette surface supplémentaire permettra de proposer plus de choix de produits, mais également de créer des zones thématiques pour les différents sports proposés par DECATHLON. Les clients pourront bénéficier d'un espace de shopping agréable, avec des allées plus larges et une disposition optimale des produits. De plus, grâce à l'augmentation de la surface de vente, DECATHLON pourra embaucher de nouveaux employés. Une nouvelle entrée sera créée donnant un accès direct depuis l'extérieur. Le but est de répondre à la clientèle qui vient pour l'enseigne DECATHLON ou qui veut aussi bénéficier de l'offre commerciale de la galerie. L'ensemble de ces espaces sont bordés par des parkings, existants ou créés, avec des places dédiées aux véhicules électriques et aux PMR situées au plus près des accès.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation d'urbanisme : le projet fera l'objet du dépôt d'une demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale

ICPE : en fonction des caractéristique du concasseur mobile mis en place sur site dans le cadre des travaux, le projet pourrait être concerné par la rubrique 2515 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Le cas échéant un procédure d'enregistrement ou de déclaration sera menée à cet effet.

IOTA : l'extension projetée pourrait faire l'objet d'un porter à connaissance au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0). Des échanges sont en cours à cet effet avec le service Police de l'eau de la DEAL de Guadeloupe.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette total du centre commercial	155 063 m ²
SDP de l'ensemble commercial	68 522 m ²
Surface plancher de l'extension	13 380 m ²
Nombre de places de parking créées en RDC, 100% perméables	213 places
Nombre de places de parking démolies en silo, 100 % imperméables	423 places
Nombre de places supprimées au total	210 places
Surface de l'aire de sport	2 384 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

X : 650490

Y : 1797302

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Baie-Mahault approuvé 23/05/2017. Zone UX : zone spécifique aux activités économiques artisanales, commerciales et aux bureaux, correspondant au secteur de Jarry-Houelbourg

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ZNIEFF n'est présente sur la commune de Baie-Mahault. La ZNIEFF la plus proche du site (ZNIEFF terrestre de type II : Grands Fonds) est située à 9 km.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun arrêté de protection de biotope n'est présent sur la commune de Baie-Mahault ni dans les communes limitrophes.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Baie-Mahault est une commune littorale pour sa face nord ouverte sur le Grand Cul-de-Sac Marin. Le projet n'est pas localisé dans la bande littorale de 100 m ou dans un espace remarquable et est localisé dans une zone constructible du PLU de la commune de Baie-Mahault. Le projet est donc compatible avec la loi littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Baie-Mahault est signataire de la charte du Parc National de Guadeloupe. L'aire d'adhésion du PNG n'est pas soumise à une réglementation environnementale particulière. Aucune réserve naturelle n'est présente en Guadeloupe (hors îles de l'archipel). Les zones de conservation halieutiques sont en cours d'élaboration en Guadeloupe.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE de la Guadeloupe 3ème échéance est en cours d'élaboration. Les cartes de bruit stratégiques de 3ème échéance ont été approuvées par l'arrêté préfectoral n° 971-2018-08-09-0001 du 9 août 2018. Il est à noter que les prescriptions particulières d'isolation acoustiques de façade concernent les bâtiments d'habitation, les établissements d'enseignement et de santé et les hôtels. Le projet, à usage commercial, n'est donc pas concerné.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun bien inscrit au patrimoine mondial n'est présent en Guadeloupe. Aucun site patrimoniale remarquable n'est présent sur la commune de Baie-Mahault ni sur les communes limitrophes. Le site n'est pas localisé dans le périmètre de protection d'un monument historique.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une zone humide référencée à l'atlas des zones humide de Guadeloupe est présente à environ 100 m de la limite est du site, de l'autre côté de la rue du Commerce. Il s'agit d'une zone de "marais" entre la rivière Houaromand et la ravine Digue
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Baie-Mahault est couverte par un PPRN et par un PPRT
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'arrêté du 17 janvier 2008 porte approbation du PPRN pour la commune de Baie-Mahault. Un arrêté prescrivant la révision du PPRN a été publié le 27 septembre 2017. Le PPRT SARA- Antilles Gaz a été approuvé le 5 septembre 2011
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un site BASIAS(GUA97101544) est identifié au niveau de la zone de vente de voiture d'occasion. Il s'agit d'une ancienne activité de distribution de carburant. Cette zone est à destination de parking dans le cadre du projet, usage non sensible. 3 autres sites Basias sont recensés dans un périmètre proche du site d'étude : Un ancien pressing localisé dans l'enceinte du centre commercial (GUA97101544), deux stations services en activité (GUA97100748 et GUA97100743) à environ 350m au nord-ouest du site d'étude.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage d'eau potable et par conséquent aucun périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau pour l'alimentation en eau potable n'est présent sur la commune de Baie-Mahault
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site d'inscrit n'est présent sur la commune de Baie-Mahault ni dans les communes limitrophes.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est présent en Guadeloupe.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé n'est présent sur la commune de Baie-Mahault ni dans les communes limitrophes.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'alimentation en eau potable du projet se fera via le réseau existant
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la démolition d'une partie du parking en silo ce qui engendra la production de déchets inertes. Une partie des matériaux excédentaires sera concassée sur site en vue de sa réutilisation en couche GNT sous les voiries.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux seront nécessaires pour la construction des nouveaux équipements (remblai, terre végétale, graviers, béton, bitume, etc.).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement du parking perméable, de l'espace sportif et des espaces vert nécessitera des apports de terre.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'alimentation en eau potable du projet sera assurée par branchement au réseau existant du site. Le réseaux de collecte des eaux usées du centre commercial est connecté au réseau collectif au niveau de la rue du commerce. Les eaux usées supplémentaires produite dans le cadre du projet seront collecté de manière identique. Le projet d'extension générera une faible augmentation du nombre d'EH par rapport à l'état actuel (environ 2 %). L'augmentation du nombre d'équivalent habitant sera portée à connaissance du gestionnaire de l'installation de traitement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans un secteur fortement urbanisé et au trafic dense, il prend place sur des espaces déjà artificialisés.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est présent en Guadeloupe.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prend place sur des surfaces déjà artificialisées : parking, espaces verts créés dans le cadre de la construction du centre commercial.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est localisé le long de la RN2, axe par lequel transite le transport routier de matière dangereuses. Le site n'est cependant pas traversé par cette voie et n'est donc pas directement concerné par ce risque. Le site d'étude n'est pas inclut dans le PPRT SARA-Rubis Antilles Guyane. Il est à noter que des mesures spécifiques de protection incendie sont prévues dans le cadre du stockage autostore. Le dimensionnement de cette installation a été réalisée par le BR Becice et fera l'objet d'une demande d'avis au CNPP.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hormis le risque sismique qui concerne l'ensemble de la Guadeloupe, le site d'étude n'est concerné par aucun autre aléa lié à un risque naturel. Le projet est soumis aux règles communes à l'ensemble du territoire au titre du PPRN, qu'il respectera. Les prescriptions applicables ne présentent pas d'obstacle à la réalisation du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon l'étude de trafic menée par le bureau d'étude ACC-S en août 2023 (Annexe 8) : le réseau de desserte du Centre Commercial Destrelan présente actuellement des difficultés de circulation sur le boulevard Destrelan et en sortie ouest. Cependant, il apparaît que le projet aura peu d'impact sur le volume de trafic global puisqu'il ne générera que 40 à 50 véhicules/h supplémentaires répartis sur le réseau (3% des flux totaux et +2% à +2,5 % sur le boulevard Destrelan selon le sens et les heures de pointe).
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'être source de bruit, notamment en phase travaux (Annexe 11 : mesure R4 – Prévention des nuisances sonores et respect des normes en vigueur en matière de bruit). En phase d'exploitation, l'usage du site reste similaire.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude localisé en secteur affecté par le bruit de la RN1 (catégorie 1) et de la RN2 (catégorie 2). (CSB en Annexe 9) Le projet (centre commerciale) n'est pas concerné par les prescriptions d'isolement acoustiques de façade.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des vibrations uniquement en phase chantier, en particulier durant la phase de terrassement (Annexe 11 : mesure R4 – Prévention des nuisances sonores et respect des normes en vigueur en matière de bruit).
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Du fait de sa proximité avec la RN1, le site peut être concerné par des vibrations liées aux passages de poids lourds. Il est à noter que les installations les plus proches de la route nationale sont les futurs parking.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les aménagements extérieurs créés seront éclairés par des lanternes sur mâts avec un éclairage orienté vers le bas et une baisse d'intensité la nuit. Le centre commercial engendre déjà des émissions lumineuses. Le projet aura peu d'impact en terme d'émissions lumineuses par rapport à l'existant.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage des installations du centre commercial fonctionne déjà aux mêmes horaires. Le projet est également concerné par des émissions lumineuses liées à la N1 et la N2 à proximité du site d'étude.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va générer une modification du débit des eaux pluviales ruisselant sur le site. Les aménagement projeté tendent à une désimperméabilisation (diminution du nombre de places de parking et nouveau parking 100 % perméable) et donc à une diminution du débit ruisselé.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront rejetées au réseaux existants

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer le rejet d'eau usées traitées supplémentaire. L'augmentation prévue du nombre d'EH apparaît cependant faible voir négligeable par rapport à la situation actuelle (20 Eh supplémentaire soit une augmentation de l'ordre de 2%). La gestion des eaux usées sera similaire à l'état actuel, le site étant connecté au réseau de collecte collectif au niveau de la rue du commerce.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de démolition du parking existant vont engendrer la production de déchets inertes. Une partie des déblais seront réutilisés sur site après concassage. Les déchets produits en phase travaux seront orientés vers les filières dédiées. En phase exploitation, la gestion des déchets sera identique à ce qui est actuellement appliqué. Le tri sélectif papier, carton, plastique, métal sera mis en oeuvre.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est situé à l'écart de tout sites patrimoniaux ou monuments historiques. De plus les mesures suivantes seront prises: - remplacement de l'activité commerciale de vente de véhicules d'occasion par un parking paysager et perméable - remplacement d'une partie du parking silo par l'extension prévue accompagnée d'un parvis et d'un parking paysager - intégration des espaces de jeux dans la zone verte existante en conservant la majorité des arbres à hautes tiges existants. Une étude paysagère a été réalisée est est fournie en annexe de la demande de permis de construire (Annexe 10)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité sur site est aujourd'hui commerciale. Les surfaces comprises dans le périmètre du projet concernent des parkings et des espaces verts mis en place lors de la construction du centre commercial.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet sont susceptibles d'être cumulées avec celles du projet Audacia Technopole localisé sur la parcelle AS437 de l'autre côté de la RN2. En phase exploitation du projet Audacia Technopole, les usagers du site se rendant vers Basse Terre ou le Lamentin devront emprunter l'échangeur de Destrellan. Des incidences cumulées en terme de trafic pourraient donc intervenir. Le projet d'extension du centre commercial Destreland ne sera toutefois pas de nature à engendrer une augmentation réelle du trafic.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures prises dans le cadre du projet sont détaillées dans une annexe dédiée jointe au présent formulaire :
Annexe 11

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des enjeux identifiés et de l'occupation actuelle du secteur d'étude dont la localisation géographique ne présente pas de sensibilité environnementale particulière, les impacts du projet apparaissent faibles. En outre, le projet prévoit des mesures pour limiter son incidence en phase travaux (bruit, émissions de poussières, etc.) et en phase exploitation : réduction de la consommation d'énergie, limitation de l'imperméabilisation, intégration paysagère. La mise en place de ces mesures s'appuie sur des études techniques réalisées en amont du projet, jointes au présent formulaire.

D'autre part, le projet présente des impacts positifs avec la désimperméabilisation des parkings, la mise en place de stationnements équipés pour les véhicules électriques, la proposition d'un espace de pratique du sport ouvert gratuitement au public.

Ainsi, le projet ne nécessite pas une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet	
1	Annexe 8 - Étude de trafic <input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 - Cartes de type A (Lden) <input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10 - Demande de permis de construire (étude paysagère et bilan énergétique en annexe) <input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 11 - Mesures d'évitement et de réduction <input type="checkbox"/>
5	<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus


Nom LEFLAIVE

Prénom THIBAUT

Qualité du signataire DIRECTEUR TECHNIQUE

À Lamentin

Fait le 3 0 / 1 1 / 2 0 2 3



Signature du (des) demandeur(s)